

## ORDRE NATIONAL DES MASSEURS KINESITHERAPEUTES

120-122, rue Réaumur  
75002 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2014**



DEPUIS 70 ANS  
FCN À VOS CÔTÉS



---

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

**Exercice clos le 31 décembre 2014**

---

ORDRE NATIONAL DES MASSEURS KINESITHERAPEUTES  
120-122, rue Réaumur  
75002 PARIS

A Mesdames et Messieurs les membres du Conseil National,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil National, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de l'Ordre National des Masseurs Kinésithérapeutes, tels qu'ils sont joints au présent rapport.
- La justification de nos appréciations.
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau du Conseil National. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Ordre National des Masseurs Kinésithérapeutes à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé au point 2.9 de l'annexe et relatif à la constitution d'une provision au titre des prélèvements sociaux qui pourraient être appliqués aux indemnités d'élus.

## II. JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### Estimation comptable:

En l'absence d'une véritable comptabilité auxiliaire des adhérents de l'Ordre, les cotisations à recevoir à la clôture de l'exercice font l'objet d'une évaluation d'après les cotisations encaissées en 2015 et se rattachant aux exercices précédents. Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues, telles que décrites aux points 1.2.7 et 2.13 de l'annexe aux comptes annuels, et sur la base des éléments disponibles, avons mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondage, l'application de ces méthodes.

Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier de l'Ordre présenté par le Président.

Fait à Paris, le 11 juin 2015

**FCN**

*Commissaire aux Comptes*



**Serge FLOCH**  
*Associé*

**Ordre National des  
Masseurs Kinésithérapeutes  
120/122 rue Réaumur  
75002 PARIS**

# **COMPTES ANNUELS**

**AU**

**31 DECEMBRE 2014**

## SOMMAIRE

### PAGES

#### DETAILS DES COMPTES

Bilan actif	f.1
Bilan passif	1
Compte de résultat	2

#### ANNEXE

Principes, règles et méthodes comptables	3-4
Compléments d'information relatifs au bilan et au compte de résultat	5-9

**BILAN**

## BILAN ACTIF

en Euros	VALEURS BRUTES 31/12/2014	AMORT. DEPREC. 31/12/2014	VALEURS NETTES 31/12/2014	VALEURS NETTES 31/12/2013
<b><u>ACTIF IMMOBILISE</u></b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Logiciels et licences	338 727	336 776	1 951	5 455
Immob. incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				3 567
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrain	539 395		539 395	505 494
Constructions	3 820 808	639 851	3 180 957	3 221 855
Installations générales, agenc. et divers	2 589 784	1 356 727	1 233 057	1 367 643
Matériels de bureau et informatiques	1 171 096	971 666	199 430	173 975
Mobilier	704 421	630 950	73 471	83 400
Immob. corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immo. corporelles	2 849		2 849	159 701
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations	202 971		202 971	222 395
Créances rattachées à des participations	73 299		73 299	73 299
Dépôts et cautionnements	222 442		222 442	238 906
Autres immobilisations financières	52 192		52 192	31 102
Autres prêts				
<b>Total</b>	<b>9 717 984</b>	<b>3 935 971</b>	<b>5 782 014</b>	<b>6 086 791</b>
<b><u>ACTIF CIRCULANT</u></b>				
<b>Créances</b>				
Avances et acomptes versés sur commandes	16 759		16 759	1 397
Cotisations et autres créances assimilées	347 599		347 599	78 507
Autres créances	20 274		20 274	34 999
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
Disponibilités	1 918 811		1 918 811	1 828 478
	10 218 884		10 218 884	9 447 251
<b>Total</b>	<b>12 522 326</b>		<b>12 522 326</b>	<b>11 390 632</b>
<b><u>COMPTES DE REGULARISATION</u></b>				
Charges constatées d'avance	258 844		258 844	295 652
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>22 499 155</b>	<b>3 935 971</b>	<b>18 563 184</b>	<b>17 773 075</b>

## BILAN PASSIF

en Euros	VALEURS 31/12/2014	VALEURS 31/12/2013
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>		
Réserves	10 863 377	9 762 836
Fonds de prévoyance		
Autres réserves		
Report à nouveaux (débitteur)		
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>1 096 680</b>	<b>1 100 541</b>
<b>Total</b>	<b>11 960 057</b>	<b>10 863 377</b>
<b><u>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</u></b>		
Provisions pour risques	1 001 000	1 321 000
<b><u>DETTES</u></b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 592 819	3 767 276
Emprunts et dettes financières divers	5 879	6 036
Avances et acomptes recus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	689 286	642 555
Dettes fiscales et sociales		
Personnel	294 198	273 790
Organismes sociaux	701 235	669 753
Etat, impôts et taxes	164 319	151 199
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 309	43 844
Groupe		
Autres dettes	144 232	20 270
<b>Total</b>	<b>5 595 277</b>	<b>5 574 722</b>
<b><u>COMPTES DE REGULARISATION</u></b>		
Produits constatés d'avance	6 850	13 975
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>18 563 184</b>	<b>17 773 075</b>

# **COMPTE DE RESULTAT**

**COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE  
DU 01/01/2014 AU 31/12/2014**

en Euros	VALEURS 31/12/2014 (12 mois)	% CA	VALEURS 31/12/2013 (12 mois)	% CA	VARIATIONS 2014 vs 2013	Δ %
Revenus	17 872 102	100%	16 900 376	100%	971 727	6%
<b>PRODUITS</b>	<b>17 872 102</b>	<b>100%</b>	<b>16 900 376</b>	<b>100%</b>	<b>971 727</b>	<b>6%</b>
Reprise de provision et transfert de charges	572 111	3%	511 384	3%	60 727	12%
Autres produits	5 336	n/s	10 568	n/s	-5 233	-50%
<b>AUTRES PRODUITS</b>	<b>577 447</b>	<b>3%</b>	<b>521 953</b>	<b>3%</b>	<b>55 494</b>	<b>11%</b>
Achats	421 739	2%	2 751 787	16%	-2 330 048	-85%
Autres achats et charges externes	10 390 661	61%	7 718 598	46%	2 672 064	35%
Impôts, taxes et versements assimilés	755 109	4%	720 192	4%	34 917	5%
Salaires et traitements	3 469 568	21%	2 988 420	18%	481 148	16%
Charges sociales	1 416 591	8%	1 223 743	7%	192 848	16%
Amortissements et provisions	903 798	5%	823 955	5%	79 843	10%
Autres charges	5 049	n/s	3 795	n/s	1 255	33%
<b>CHARGES DE STRUCTURE</b>	<b>17 362 516</b>	<b>103%</b>	<b>16 230 490</b>	<b>96%</b>	<b>1 132 026</b>	<b>7%</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>1 087 033</b>	<b>6%</b>	<b>1 191 838</b>	<b>7%</b>	<b>-104 805</b>	<b>-9%</b>
Produits financiers	130 628	1%	180 029	1%	-49 401	-27%
Charges financières	123 422	1%	132 660	1%	-9 237	-7%
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>7 206</b>	<b>n/s</b>	<b>47 369</b>	<b>n/s</b>	<b>-40 163</b>	<b>-85%</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>1 094 239</b>	<b>6%</b>	<b>1 239 208</b>	<b>7%</b>	<b>-144 968</b>	<b>-12%</b>
Produits exceptionnels	109 705	1%	139 914	1%	-30 209	-22%
Charges exceptionnelles	107 264	1%	278 581	2%	-171 316	-61%
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>2 440</b>	<b>n/s</b>	<b>-138 667</b>	<b>-1%</b>	<b>141 107</b>	<b>n/s</b>
Participation des salariés						
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>1 096 680</b>	<b>7%</b>	<b>1 100 541</b>	<b>7%</b>	<b>-3 861</b>	<b>0%</b>

# ANNEXE

## 1 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

### 1.1 PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels de l'Ordre National des Masseurs Kinésithérapeutes ont été établis sur la base des principes comptables généralement admis, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes.

### 1.2 REGLES ET METHODES

#### 1.2.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

La valeur brute des immobilisations correspond au coût d'acquisition des biens (prix d'achat et frais accessoires), ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés sur la durée normale d'utilisation des biens, à savoir :

Concessions, brevets, logiciels	: linéaire sur 1, 3 ou 4 ans
Terrains	: non amortissables
Biens immobiliers	: linéaire sur 7, 20 ou 40 ans
Installations et agencements	: linéaire sur 7 ans
Matériel de bureau	: linéaire sur 3 ans
Matériel informatique	: linéaire sur 3 ans
Mobilier	: linéaire sur 3 ou 4 ans

L'analyse des actifs immobiliers n'a pas permis d'identifier la présence de composants susceptibles d'être amortis sur une durée significativement différente de celle de l'immobilisation principale.

En conséquence, il a été fait dérogation aux règlements CRC 2002-10 et 2003-07 pour ce qui concerne le principe de comptabilisation par composants pour ce type d'immobilisations.

#### 1.2.2 Immobilisations financières

Les Titres de participation sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût d'entrée.

Lorsque la valeur vénale des titres inscrits à l'actif du bilan est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée pour chaque titre à hauteur du risque encouru.

Ce principe est également appliqué aux créances rattachées à ces participations.

#### 1.2.3 Créances

Les créances sont inscrites à l'actif du bilan pour leur valeur nominale.

Si nécessaire, une provision pour dépréciation est constituée en fonction du risque de non recouvrement encouru sur chacune d'elles.

#### 1.2.4 Valeurs mobilières de placement

Les Valeurs Mobilières de Placement sont inscrites à l'actif du bilan pour leur coût d'entrée.

A la clôture de l'exercice, en présence de moins-value latente, une provision pour dépréciation est constituée à due concurrence.

### 1.2.5 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont évaluées en fonction de leur nature et du risque effectivement encouru.

### 1.2.6 Elaboration des comptes de l'Ordre

Chaque Conseil (National, Régional ou Départemental) est responsable de la saisie comptable des opérations le concernant.

Le Conseil National établit les écritures d'inventaire et d'arrêté des comptes à partir des éléments qui lui sont transmis.

Les comptes de l'Ordre consistent en la sommation des comptabilités de toutes ces structures, retraitée des éliminations des dettes et créances réciproques ainsi que des produits et charges réciproques (écritures de présentation du Bilan).

### 1.2.7 Evaluation des cotisations de l'exercice

Le système de gestion des cotisations et du Tableau ne permet pas, à l'heure actuelle, d'estimer de manière suffisamment fiable les cotisations à recevoir à la clôture d'un exercice.

Ainsi, les cotisations à recevoir à la clôture d'un exercice N sont évaluées d'après les cotisations encaissées en N+1 au titre des exercices N et antérieurs, arrêtées à une date proche de celle de l'arrêté des comptes.

Les produits 2014 de l'Ordre sont donc constitués des rubriques suivantes :

- les cotisations encaissées au cours de l'exercice comptable 2014 ;
- les cotisations 2014 et antérieures encaissées et identifiées en 2015 jusqu'au 26/02/2015. Ces données sont comptabilisées dans la rubrique "produits à recevoir" (cf. 2.6).

\*\*\*\*\*

## 2 COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

## 2.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (en Euros)

	Brut au début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Virement poste à poste	Diminution de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Concessions, brevets, logiciels, licences	330 913	4 247	3 567		338 727
Avances, acomptes versés s/commandes	3 567		-3 567		
<b>Total</b>	<b>334 480</b>	<b>4 247</b>			<b>338 727</b>

## 2.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES (en Euros)

	Brut au début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Virement poste à poste	Diminution de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Terrains	505 494	26 401	7 500		539 395
Constructions	3 678 700	149 607	-7 500		3 820 808
Installations générales	2 370 064	45 929	175 107	-1 316	2 589 784
Matériel de bureau et informatique	1 034 468	134 123	3 405	-900	1 171 096
Mobilier	679 944	23 044	2 278	-845	704 421
Immobilisations corporelles en cours					
Avances, acomptes versés s/commandes	159 701	24 141	-180 790	-204	2 849
<b>Total</b>	<b>8 428 372</b>	<b>403 245</b>		<b>-3 265</b>	<b>8 828 352</b>

## 2.3 AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (en Euros)

	Cumul au début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Cumul à la fin de l'exercice
Concessions, brevets, logiciels, licences	325 458	11 318		336 776
Constructions	456 846	183 005		639 851
Installations générales	1 002 422	355 622	-1 316	1 356 727
Matériel de bureau et informatique	860 493	112 030	-857	971 666
Mobilier	596 544	35 251	-845	630 950
<b>Total</b>	<b>3 241 763</b>	<b>697 226</b>	<b>-3 018</b>	<b>3 935 971</b>
- dotations d'exploitation aux amortissements		696 798		
- dotations exceptionnelles aux amortissements		428		
<b>Total</b>		<b>697 226</b>	<b>euros</b>	

## 2.4 IMMOBILISATIONS FINANCIERES (en Euros)

	Brut au début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Virement poste à poste	Diminution de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Titres de participation	128 867	5 000			133 867
Créances rattachées à des participations	73 299				73 299
Autres participations	93 528	32 344		-56 767	69 105
Dépôts de garantie locaux	268 728	9 161		-26 535	251 354
Dépôts de garantie matériels	1 281				1 281
Autres dépôts de garantie		22 000			22 000
<b>Total</b>	<b>565 702</b>	<b>68 505</b>		<b>-83 302</b>	<b>550 905</b>

Les titres de participation sont des titres de SCI propriétaires des locaux occupés par les Conseils départementaux et régionaux.

Les créances rattachées sont des avances en compte-courant consenties à ces mêmes SCI.

Les autres participations sont constituées de parts souscrites auprès de banques mutualistes ou coopératives.

**2.5 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT**

Les valeurs mobilières de placement sont globalement constituées de produits de trésorerie présentant une exposition quasi-nulle aux risques de marché.

L'absence d'écart de moins-value latente à la date de clôture de l'exercice justifie la non-constatation de provision pour dépréciation.

**2.6 PRODUITS A RECEVOIR**

Les produits à recevoir sont les suivants :

- Cotisations à recevoir (cf. § 1.2.7)	300 260	
- Produits des refacturations	47 339	
- Fournisseurs, rabais remises et ristournes	198	
- Etat	2 610	
- Banques et intérêts courus	5 690	
<b>Total</b>	<b>356 097</b>	<b>euros</b>

**2.7 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE**

Les charges constatées d'avance pour 258 844 euros correspondent à des charges d'exploitation facturées sur l'exercice 2014 et relatives à l'exercice 2015.

**2.8 ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE****2.8.1 Echéances des créances à la clôture de l'exercice**

Les créances inscrites à l'actif du bilan ont une échéance inférieure à un an et concernent l'exploitation.

**2.8.2 Echéances des dettes à la clôture de l'exercice**

Les dettes inscrites au passif ont une échéance inférieure à un an à l'exception des emprunts (cf. § 2.11).

**2.9 PROVISIONS POUR RISQUES**

	Cumul au début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Cumul à la fin de l'exercice
Éventuels risques prud'homaux identifiés	63 000	20 000	-40 000	43 000
Éventuels litiges liés à la tenue du tableau identifiés	138 000		-24 000	114 000
L'absence de texte régissant clairement le traitement social à appliquer aux indemnités versées aux Conseillers ordinaires entraîne des divergences de point de vue quant aux positions à retenir. L'Ordre défendra sa position, s'il le faut en ayant recours aux plus hautes instances judiciaires.	1 120 000	187 000	-463 000	844 000
Néanmoins, par mesure de prudence, une provision est constituée pour appréhender le montant des prélèvements qui pourraient être appliqués si l'Ordre n'obtenait pas gain de cause.				

<b>Total</b>	<b>1 321 000</b>	<b>207 000</b>	<b>-527 000</b>	<b>1 001 000</b>
- dotations/reprises d'exploitation		207 000	-527 000	
- dotations/reprises exceptionnelles				
<b>Total</b>		<b>207 000</b>	<b>-527 000</b>	<b>euros</b>

**2.10 CHARGES A PAYER**

Les charges à payer se décomposent comme suit :

- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	350 252	
- Personnel	277 460	
- Organismes sociaux	146 970	
- Etat	164 319	
- Banque et intérêts courus	4 952	
<b>Total</b>	<b>943 953</b>	<b>euros</b>

**2.11 EMPRUNTS (en Euros)**

Les emprunts contractés par l'Ordre auprès des établissements bancaires et inclus dans ce poste se décomposent comme suit :

Emprunteur	Taux	Durée initiale	Dettes au début de l'exercice	Souscription de la période	Remboursement de la période	Dettes à la clôture de l'exercice
Conseil National	3,40%	60 mois	16 144		16 144	
CIRO Ile-de-France-Réunion	4,50%	72 mois	10 866		10 866	
CRO Bourgogne	3,44%	180 mois	41 181		2 640	38 541
CRO Nord-Pas-de-Calais	2,80%	84 mois	36 700		5 784	30 916
CRO Lorraine	3,65%	240 mois	119 606		5 242	114 364
CRO Pays de la Loire	2,30%	120 mois		49 900	1 858	48 042
CRO Bretagne	2,95%	120 mois	26 436		3 451	22 985
CRO Rhône-Alpes n°1	3,55%	240 mois	138 139		5 799	132 340
CRO Rhône-Alpes n°2	3,55%	300 mois	141 489		5 578	135 911
CDO Alpes-Maritimes	4,30%	120 mois	32 750		8 225	24 525
CDO Aude	4,26%	240 mois	75 618		2 782	72 836
CDO Côte-d'Or	3,44%	180 mois	110 401		7 078	103 324
CDO Gironde	3,40%	84 mois	4 635		4 635	
CDO Ile-et-Vilaine	2,95%	120 mois	28 335		3 699	24 636
CDO Indre	4,65%	87 mois	4 536		4 228	307
CDO Landes	3,50%	240 mois	141 564		5 573	135 991
CDO Loire	3,60%	144 mois	49 351		3 939	45 411
CDO Loire-Atlantique	3,25%	240 mois	336 068		14 498	321 570
CDO Meurthe-et-Moselle	3,65%	216 mois	156 153		6 762	149 391
CDO Moselle	3,65%	216 mois	271 847		14 599	257 248
CDO Nord	2,80%	72 mois	40 923		8 019	32 904
CDO Pyrénées-Atlantiques	4,00%	240 mois	206 762		8 611	198 150
CDO Pyrénées-Orientales	3,55%	84 mois	16 418		5 976	10 442
CDO Rhône	3,60%	216 mois	150 850		7 006	143 844
CDO Paris	3,45%	240 mois	1 024 393		45 688	978 705
CDO Hauts-de-Seine n°2	2,26%	240 mois	353 703		17 060	336 643
CDO La Réunion	3,45%	180 mois	197 164		12 632	184 532
<b>Total</b>			<b>3 732 032</b>	<b>49 900</b>	<b>238 374</b>	<b>3 543 559</b>

NB : La majeure partie des emprunts bancaires contractés par les structures est destinée à l'acquisition ou l'aménagement des locaux occupés.

- Capital restant dû à moins d'un an	212 463
- Capital restant dû de un à cinq ans	867 137
- Capital restant dû à plus de cinq ans	2 463 959
<b>Total</b>	<b>3 543 559</b>

**2.12 DETAIL DES REVENUS DE L'ORDRE**

Les revenus de l'Ordre se décomposent comme suit :

- Cotisations	17 836 094
- Dons et Legs	11 816
- Revenus des activités annexes	24 193
<b>Total</b>	<b>17 872 102 euros</b>

## 2.13 RESSOURCES DE L'ORDRE : DETAIL DES PRODUITS DES COTISATIONS

	2014 (en euros)	2013 (en euros)
L'ensemble des cotisations encaissées nettes des impayés et remboursements s'élève sur l'exercice N à	17 744 267	16 891 458
- sur ce volume, certaines cotisations ne pouvaient pas être attribuées au CDO auquel se rattache le cotisant <sup>(1)</sup>	-134 536	-1 108
- les cotisations non affectées en N-1 et réparties en N s'élevaient à la somme de	1 108	17 105
- les cotisations reçues en N+1 relatives aux exercices N et précédents sont constatées en N jusqu'au	26/02/2015 300 260 24/02/2014	75 006
De ce fait, les cotisations nettes collectées et réparties s'élèvent à un montant de	<b>17 911 100</b>	<b>16 982 461</b>
Ces cotisations ont été réparties <sup>(2)</sup> selon la péréquation suivante :		
- Conseils départementaux	30%	5 373 330
- Conseils régionaux	10%	1 791 110
- National	60%	10 746 660
	<b>Σ =</b>	<b>17 911 100</b>
Les opérations N-1 de césure d'exercice ont eu un impact comptable sur l'exercice N pour	-75 006	-92 139
<b>Produits des cotisations comptabilisés</b>	<b>17 836 094</b>	<b>16 890 318</b>
	différence	-
		n/s

<sup>(1)</sup> en N+1, ces sommes ont été régularisées

<sup>(2)</sup> cette répartition est calculée par le système informatique de gestion.

## 2.14 DETAIL DU RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel de l'Ordre se décompose comme suit :

	charges	produits	
- Litiges : condamnations et transactions	39 273	25 941	
- Sorties d'immobilisations	28 016	28 275	
- Erreur de virement corrigée dans un CDO	35 360	35 569	
- Autres opérations exceptionnelles (indemnités ruptures, sponsoring)	4 615	19 920	
<b>Total</b>	<b>107 264</b>	<b>109 705</b>	<b>euros</b>

## 2.15 REMUNERATION DES ORGANES DE DIRECTION

Les organes de direction ne sont pas rémunérés mais font l'objet d'une indemnisation et du remboursement de leurs frais sur justificatifs, au titre de leur mission ordinaire et dans le respect des dispositions du Code de la Santé Publique et du Règlement de Trésorerie.

## 2.16 ENGAGEMENTS DE CREDIT-BAILS

Les engagements découlant des contrats conclus ne sont pas considérés comme significatifs :

- 7 contrats recensés pour des copieurs,
- 4 contrats recensés pour des matériels informatiques ou de téléphonie,
- 2 contrats recensés pour d'autres matériels.

Un Conseil départemental a souscrit un bail professionnel avec option d'achat d'une durée de 12 ans jusqu'en septembre 2022.

Les loyers déjà payés au 31/12/2014 s'élèvent à 58 854 euros.

L'engagement de loyers restant à verser à cette même date est de 107 322 euros.

Un Conseil départemental a souscrit un bail commercial avec option d'achat d'une durée de 9 ans jusqu'en mai 2022.

Les loyers déjà payés au 31/12/2014 s'élèvent à 29 270 euros.

L'engagement de loyers restant à verser à cette même date est de 156 241 euros.

**2.17 CAUTIONS**

Aucune information relative à des cautions données ou reçues au 31 décembre 2014 n'a été communiquée au rédacteur des comptes.

**2.18 ENGAGEMENTS DE RETRAITE**

Compte tenu du peu d'ancienneté du personnel de l'Ordre à la fin de cet exercice, les engagements de retraite potentiels ne sont pas considérés comme significatifs et ne sont pas, de ce fait, intégrés dans l'annexe aux comptes annuels.

\*\*\*\*\*